



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Conséquences de la crise de la covid-19 sur les étudiants

Question écrite n° 9103

Texte de la question

M. Stéphane Lenormand alerte Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la nécessité d'analyser les conséquences de la crise de la covid-19 sur les étudiants. En effet, la crise sanitaire de 2020-2022 et l'inflation de ces derniers mois ont largement mis en lumière la situation difficile dans laquelle se sont trouvés les étudiants pendant plus de deux années. Les perturbations de la scolarité, l'isolement social, la perte d'emploi, de revenu et d'évolution de carrière font que, selon l'Organisation internationale du travail, la France pourrait voir émerger, des suites de ces difficultés, une « génération du confinement ». Ce contexte si particulier et difficile a par ailleurs été d'autant plus bouleversé par la réforme du baccalauréat de 2021 et par les perturbations du système Parcoursup qui s'en sont suivies. D'un point de vue académique, il est essentiel de souligner que cette pandémie a durablement aggravé les inégalités parmi les publics et les filières. En parallèle, sur le plan de la santé mentale, il serait urgent de reconnaître les analyses qui montrent que ces confinements à répétition ont davantage impacté les étudiants, plus que le reste de la population. Selon une étude réalisée par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), 36,6 % de ces derniers déclarent avoir été affectés par des symptômes dépressifs et parmi eux 27,5 % ont affirmé avoir souffert de symptômes d'anxiété. Aussi, aujourd'hui, malgré une forme de normalisation, les effets de ces deux années demeurent toujours très significatifs dans cette tranche d'âge. Ainsi, il souhaiterait connaître si son ministère a conduit sa propre étude sur le sujet et, dans le cas échéant, de quelle manière le Gouvernement compte tenir compte des conséquences de la pandémie dans l'application de mesures d'accompagnement des étudiants, notamment de ceux qui ont connu la réorientation académique ou encore l'échec scolaire. De plus, il lui demande si les résultats de ces analyses lui permettront demain d'anticiper les crises futures et leurs effets et avec quelles mesures, afin de protéger les jeunes générations.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a pris de nombreuses mesures pour accompagner les étudiants face à la crise sanitaire et en tirer des enseignements, à plus long cours. En matière de santé mentale, le ministère a mis en œuvre un dispositif permettant d'assurer un suivi psychologique gratuit et sans avance de frais, en ville. Le dispositif Santé psy étudiant offre ainsi jusqu'à 8 séances par an, sans avance de frais, chez l'un des plus de 1100 psychologues engagés, pour les étudiants, dans ce dispositif. Il a permis à ce jour de réaliser près de 310 000 consultations pour plus de 63 000 étudiants dans toute la France. L'action ministérielle s'appuie également sur des recrutements effectués au sein des établissements, dont 80 ETP de psychologues au sein des services de santé étudiante (SSE). Ces services ont également été réformés en 2023. Dotés de moyens supplémentaires, les SSE ont vu leurs missions réglementaires élargies aux besoins des étudiants : la santé mentale, santé sexuelle, conduites addictives, nutrition, sport-santé... La crise sanitaire a également mis en lumière la situation de précarité à laquelle certains étudiants peuvent être confrontés. Pour y répondre, 70 ETP de travailleurs sociaux ont été ouverts dans les Crous. En outre, une concertation nationale sur la vie étudiante a été engagée et a abouti sur une première phase de réforme des bourses, annoncée par la ministre et engagée dès cette rentrée universitaire 2023. Cette rentrée a également permis de mieux prendre en compte la situation des étudiants en

situation de handicap et des étudiants aidants du fait de l'octroi de 4 points de charge supplémentaires pour le calcul du droit à bourse. Concernant la restauration, en plus de l'offre à 3,30 € accessible à tous les étudiants sans conditions de ressources, la tarification des repas Crous à 1 € créée par le Gouvernement est pérennisée pour les étudiants boursiers et non-boursiers précaires. Des aides complémentaires spécifiques sont également mobilisables auprès des Crous pour répondre aux situations de précarité et tenir compte de la diversité des situations individuelles.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Lenormand](#)

Circonscription : Saint-Pierre-et-Miquelon (1^{re} circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9103

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 juin 2023](#), page 5459

Réponse publiée au JO le : [26 mars 2024](#), page 2403